

trente cinquieme

et domiciliés au susdit lieu de Bréauté.
 En suite de quoi nous, Jean Baptiste
 Monon, Adjoint de la dite Commune de Bréauté,
 faisant sous l'abnence de Monsieur le Maire, les
 fonctions d'officier public de l'Etat civil
 avons prononcé et au nom de la loi les dits
 époux ont tenu l'acte de mariage, et, apres
 lecture faite, en presence de tout, ils
 ont signé, avec nous, a pres que les témoins, le
 susdit acte fait double. La dite future la-
 mine du futur époux par la mire de la dite future
 ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés.

Françoise Bance
 Nicolas pitte
 Pierre Caillieu
 Lemarcq
 Pierre Bertran

J. Simon
 Boisel

N. 50